



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Affaire suivie par :

Paris, le
Réf. :

02 FEV. 2022

Maître,

Par courrier reçu le 20 janvier 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 24 mai 2020 a été extraite de son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

